



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026\_071  
IPOLAIS – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT**

L’an deux mil vingt-six, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d’Anjou dûment convoqué le 20 mai 2026, s’est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....36  
Pouvoir(s) : .....7  
Votants :.....43

**Conseillers présents :**

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-François, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme PHILIPOT Morgane, Mme BEAUVILLAIN Céline, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, Mme VIAL Claire, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme LONG-ROSEAU Pascale, Mme COTTIN Séraphine,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à Mme Morgane PHILIPPOT,  
Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia a donné pouvoir à Mme Christelle BURON,  
M. BODIN Christophe a donné pouvoir à Mme Céline BEAUVILLAIN,  
Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme Marie-Laure TEMPLÉ,  
M. GERMAIN Pierre a donné pouvoir à Mme Marine CIMIER,  
M. POTIER Timéo a donné pouvoir à m ; Tony BRIAND,  
Mme JULÉ Roselyne a donné pouvoir à M. Georges GILBERT,

**Secrétaire de séance :**

M. François AUBRY

DELIBERATION N°DCM2026\_071  
IPOLAIS – Désignation d'un représentant

**Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

Lors du Conseil Municipal du 14 avril 2026, il a été procédé à la désignation de deux représentants au sein du Conseil d'administration d'IPOLAIS comme suit :

- IPOLAIS MS : Pierre GERMAIN
- IPOLAIS EA : Anne BORDRON

A la demande de l'association, il est proposé de désigner le même représentant pour les deux structures.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable du Bureau municipal,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'abroger la délibération DCM2026\_046 du Conseil Municipal du 14 avril 2026.
- De désigner Mme Anne BORDRON pour représenter la commune au sein d'IPOLAIS (MS et EA).
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 28 mai 2026

Véronique LANGLAIS  
Maire des Hauts-d'Anjou



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 mai 2026*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 28 mai 2026*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*